



SOUTIEN A LA RÉALISATION DU PREMIER COURT MÉTRAGE PRODUIT

APPEL À PROJETS 2026/2027

Ce nouveau soutien concerne les projets de court métrage - de 20 minutes maximum - d'animation, de documentaire et de fiction, d'auteurs réalisateurs et réalisatrices domiciliées en Normandie qui souhaitent réaliser leur premier film professionnel.

Il consiste en la participation à un atelier de réécriture avec l'accompagnement d'un ou d'une scénariste, pour 6 projets.

Au terme de cet atelier, un soutien de 20 000 euros sera attribué à l'un des six projets pour sa réalisation, versé à une société de production qui produira le film.

CRITÈRES DE DÉPÔT

Le dossier doit être déposé par un ou des réalisateurs ou réalisatrices domiciliées en Normandie. En cas de coréalisation, chacun des auteurs devra justifier d'un domicile en Normandie.

L'objectif de ce soutien étant d'accompagner les talents émergents, les auteurs ayant déjà réalisé un film produit dans des conditions professionnelles par une société de production ne sont pas éligibles.

Un ou une réalisatrice ne peut déposer qu'un projet par session.

Un ou une réalisatrice ayant bénéficié de ce soutien ne pourra pas le solliciter à nouveau pour un autre projet.

Le dépôt d'une demande implique l'entière disponibilité du ou des auteurs aux dates de l'atelier.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Dans un premier temps, une fois par an, la commission étudie les projets sur dossiers, en vue de la sélection de 6 projets pour leur participation à l'atelier de réécriture.

Dans un deuxième temps, suite à l'atelier, les réalisateurs et réalisatrices des 6 projets sélectionnés seront reçus par la commission pour un échange (20 minutes maximum). 1 projet sera retenu à l'issue de la commission.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

La participation à l'atelier est gratuite, Normandie Images prenant en charge les frais artistiques et d'hébergement si nécessaire. Les participants et participantes prendront à leur charge les frais de déplacement.

Le montant du soutien à la réalisation est de 20 000 euros.

Il sera versé à une société de production qui s'engagera dans la production du film, sur présentation du contrat signé avec le ou les auteurs réalisateurs et réalisatrices, du budget et du plan de financement validés, et des pièces administratives indispensables (fiche INSEE, RIB) : 70% avant le tournage, 30% à la demande de solde.

Le court métrage devra être réalisé dans un délai de 36 mois.

Il ne pourra pas faire l'objet d'une demande de soutien à la production (notamment à la production court métrage) auprès de la Région Normandie.

CALENDRIER

Réunions d'information en visio : samedi 3 octobre à 15h, lundi 16 novembre à 18h, samedi 21 novembre à 15h

[>> s'inscrire](#)

Dépôt des projets : du 23 novembre au 7 décembre 2026

Sélection des projets pour l'atelier : semaine du 4 janvier 2027 (date à venir)

Atelier d'écriture - 10 séances sur 3 mois :

- Atelier 1 : vendredi 29 et samedi 30 janvier à Rouen
- Consultation individuelle d'une heure : samedi 13 février en visioconférence
- Atelier 2 : vendredi 26 et 27 février à Hérouville St Clair (à proximité de Caen)
- Consultation individuelle d'une heure : samedi 13 mars en visioconférence
- Rencontre avec un réalisateur et un producteur : vendredi 26 ou samedi 27 mars à Rouen
- Consultation individuelle d'une heure : samedi 10 avril en visioconférence
- Atelier 3 : vendredi 23 et 24 avril à Hérouville St Clair (à proximité de Caen)

Commission plénière - rencontre avec les candidats : lundi 24 mai 2027

CONSTITUTION DU DOSSIER

Seuls les dossiers complets sont étudiés.

La demande de soutien se fait en ligne aux dates d'ouverture des inscriptions.

[> Inscription en ligne du 23 novembre au 7 décembre](#)

Le dossier doit comprendre :

- Un courrier de demande adressé au Président de Région ;
- Le dossier artistique :
 - synopsis et scénario (ou, pour un film documentaire, la présentation du projet précisant les intentions du ou des réalisateurs/réalisatrices est possible)
 - note d'intention
 - si possible, lien vers un film précédent
 - tout document complémentaire utile (photos, mood board...)
 - CV du et des auteurs ;
- Des vidéos (films précédents, repérages, tests...) peuvent être jointes par lien sur la fiche d'inscription ;
- un justificatif nominatif de résidence fiscale en Normandie aux prénom(s) et nom(s) du ou des auteurs réalisateurs : avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus de l'année en cours. Pour les moins de 25 ans rattachés au foyer fiscal des parents, la déclaration de revenus faisant apparaître le nom, prénom et date de naissance de la personne.